



Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 20 décembre 2018

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : Mme AKPINAR-ISTIQUAM

Convocation envoyée le 14 décembre 2018

Publié le 26 décembre 2018

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 63

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 10

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Françoise TENENBAUM	M. Guillaume RUET
M. Pierre PRIBETICH	Mme Christine MARTIN	M. Louis LEGRAND
M. Thierry FALCONNET	Mme Stéphanie MODDE	M. Patrick ORSOLA
M. Patrick CHAUPUIS	M. Nicolas BOURNAY	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
Mme Nathalie KOENDERS	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Florence LUCISANO
M. Rémi DETANG	Mme Lê Chinh AVENA	M. Jean DUBUET
Mme Catherine HERVIEU	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
M. José ALMEIDA	M. Georges MAGLICA	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-François DODET	M. Joël MEKHANTAR	Mme Céline TONOT
Mme Colette POPARD	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Philippe MOREL
Mme Danielle JUBAN	M. Christophe BERTHIER	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Frédéric FAVERJON	M. Jean-Claude DECOMBARD	Mme Corinne PIOMBINO
Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Louis DUMONT
M. Dominique GRIMPRET	Mme Chantal OUTHIER	M. Patrick BAUDEMONT
M. Patrick MOREAU	M. Emmanuel BICHOT	M. Dominique SARTOR
M. Jean-Claude GIRARD	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES	Mme Michèle LIEVREMONT
Mme Anne DILLENSEGER	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	M. Philippe BELLEVILLE
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Hervé BRUYERE	M. Gilbert MENU
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Sandrine RICHARD	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Benoît BORDAT	Mme Claudine DAL MOLIN	M. Adrien GUENE
M. Jean-Yves PIAN	M. Yves-Marie BRUGNOT	M. Cyril GAUCHER.

Membres absents :

Mme Chantal TROUWBORST	M. François DESEILLE pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Alain HOUPERT	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Jean-Yves PIAN
M. François HELIE	M. Denis HAMEAU pouvoir à Mme Danielle JUBAN
M. Édouard CAVIN	M. Didier MARTIN pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT
M. François NOWOTNY	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
M. Jacques CARRELET DE LOISY	Mme Catherine VANDRIESSE pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
	Mme Louise MARIN pouvoir à M. Guillaume RUET
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE**Centre hospitalier universitaire Dijon-Bourgogne - Projet « ReadapTIC » - Fiche-action n°40 du contrat métropolitain - Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens - Attribution d'une subvention d'investissement**

Le centre hospitalier universitaire Dijon-Bourgogne, ci-après désigné par les termes « le CHU », porte un projet appelé « ReadapTIC » qui vise à créer une offre de soins innovante dans le domaine de la rééducation, réadaptation physique et cognitive (RRPC), via le recours aux nouvelles technologies notamment le numérique.

Ce projet part du constat que la rééducation du patient est essentielle pour prévenir les complications, limiter les ré-hospitalisations ou rechutes, faciliter le retour à la vie inclusive et donc assurer la réussite des soins.

ReadapTIC cherche à réduire la durée de la rééducation, accélérer le retour « durable » à domicile et faciliter le changement de comportement et d'habitude de vie.

Le projet ReadapTIC a 4 objectifs principaux :

- Créer une nouvelle offre de prise en charge personnalisée permettant aux patients de mieux s'approprier leur parcours de rééducation et préparer le retour sur leur lieu de vie ;
- Faire émerger de nouvelles utilisations des innovations technologiques, y compris en détournant ou en ré-inventant leur utilisation pour la prise en charge de la rééducation des patients, technologies n'ayant pas nécessairement été élaborées pour la médecine ou la rééducation des patients à l'origine ;
- Développer un continuum soins-recherche, ainsi que des projets de recherche et développement avec des partenaires industriels et optimiser le travail des soignants dans la prise en charge des patients dans les sphères hospitalière, médico-sociale et médecine de ville pour répondre aux défis de la montée en charge des maladies chroniques et du vieillissement ;
- Construire un bâtiment connecté, à la pointe de l'innovation, dédié au développement de cette prise en charge et à ce projet.

Pour ce faire, le projet portera notamment sur le développement et l'intégration de cinq grands types de technologies :

- Robotique et cobotique (collaboration homme-robot, c'est-à-dire, en d'autres termes, l'interaction, directe ou téléopérée, entre hommes et robots) ;
- Réalité virtuelle ;
- Data mining/data science et objets connectés
- Intelligence artificielle ;
- Building Information Modeling.

Il concernera différentes spécialités médicales (rééducation neurologique, orthopédique, cardiologique, digestive, pneumologique, sensorielle et cognitive, etc.) et mobilisera plusieurs approches (neurostimulation, psychologie cognitive, suivi de la chronobiologie, etc.) pour la définition de nouvelles modalités de prise en charge.

Ce projet se matérialisera notamment par la construction d'un bâtiment intelligent, évolutif et équipé, à la pointe de l'innovation, dédié à la prise en charge des patients en soins de réadaptation et permettant la présence simultanée dans les mêmes locaux, des malades, des soignants, des chercheurs et des industriels.

Les principales caractéristiques du projet seront les suivantes :

- Construction d'un bâtiment de 10 000 m² avec 110 lits en hospitalisation complète et 40 places en hospitalisation de jour ;
- Phase d'études et de programmation : 2018/2020 ;
- Phase de construction et de réalisation des travaux : 2021/2023.

L'équipe projet, interne au CHU, sera composée de deux personnes chargées aussi bien d'identifier les domaines technologiques à privilégier qui sont potentiellement applicables aux soins de suite et de rééducation (robotique, cobotique, réalité virtuelle, intelligence artificielle, big data, etc.) que d'assurer la gestion de projets de partenariats industriels et scientifiques à construire et piloter.

En parallèle, cette équipe s'appuiera sur une assistance à maîtrise d'ouvrage externe au CHU, qui aura pour tâche de structurer le projet d'offre de soins et le bâtiment de soins de suite et de rééducation nouvelle génération.

Le coût global prévisionnel de réalisation du projet est estimé, à ce stade, à environ 46,1 M€ toutes taxes comprises, dont :

- 45,7 M€ d'investissements (construction du bâtiment et acquisitions des équipements et technologies nécessaires) ;
- 400 K€ pour la constitution de l'équipe projet interne au CHU et la prestation externalisée d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le périmètre du projet, ainsi que son coût, sont toutefois susceptibles de significativement évoluer au cours de l'année 2019, en fonction des partenariats complémentaires que sera susceptible de nouer le CHU - et des cofinancements supplémentaires qu'il pourra obtenir - pour la réalisation de ce projet.

Le CHU Dijon-Bourgogne a sollicité, pour le financement de ce projet, une subvention d'investissement de 3 M€ de la part de Dijon Métropole, qui a fait l'objet d'une inscription dans le contrat métropolitain conclu avec la Région Bourgogne Franche-Comté. Cette dernière s'est d'ailleurs engagée à accorder au CHU un soutien financier de même niveau que celui de la Métropole.

Le plan de financement prévisionnel du projet est, à ce jour, le suivant :

Dépenses (TTC)	Recettes		
<i>Conduite de projet</i>	400 000 €	CHU Dijon-Bourgogne <i>(autofinancement et/ou emprunts)</i>	20 000 000 €
<i>Construction / aménagements du bâtiment</i>	37 150 000 €	Dijon Métropole <i>(fiche n°40 du contrat métropolitain)</i>	3 000 000 €
<i>Equipements du bâtiment (dont systèmes d'information)</i>	8 550 000 €	Région Bourgogne Franche-Comté <i>(fiche n°40 du contrat métropolitain)</i>	3 000 000 €
		Autres à l'étude <i>(Etat, FEDER, etc.)</i>	20 100 000 €
TOTAL	46 100 000 €	TOTAL	46 100 000 €

Le projet ReadapTIC constituant un projet-phare pour le territoire de Dijon Métropole, il est proposé au conseil métropolitain de donner une suite favorable à la demande du CHU Dijon Bourgogne :

- d'une part en attribuant à ce dernier une subvention d'investissement totale et maximale de 3 M€, dont le versement sera étalé sur plusieurs années (jusqu'en 2023) ;
- d'approuver le projet de convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens à conclure avec le CHU, joint à la délibération, et d'autoriser Monsieur le Président à procéder à sa signature.

La convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens précise notamment les conditions et échéanciers précis de versement de la subvention d'investissement au CHU Dijon-Bourgogne, ainsi que les modalités de contrôle et de suivi de la réalisation du projet par Dijon Métropole.

Il est précisé que la convention susvisée prévoit le versement par la Métropole au CHU d'un premier acompte forfaitaire de 150 K€ dès la fin de l'année 2018. Par courrier du 29 mai 2018, la Directrice générale du CHU avait en effet sollicité un « préfinancement » de 300 K€, partagé à parité entre la Métropole et la Région Bourgogne Franche-Comté, pour engager la phase opérationnelle du projet.

Vu le contrat métropolitain conclu le 5 avril 2018 entre Dijon Métropole et la Région Bourgogne Franche-Comté, et particulièrement sa fiche-action référencée n°40 ;

Vu le projet de convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre le CHU Dijon-Bourgogne et Dijon Métropole, joint à la délibération ;

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de mettre** en œuvre la fiche-action n°40 du contrat métropolitain conclu entre Dijon Métropole et la Région Bourgogne Franche-Comté dénommée « Construction de la maison du futur en soins de suite et de rééducation » ou « ReadapTIC » ;
- **d'attribuer** au Centre Hospitalier Universitaire Dijon-Bourgogne une subvention d'équipement de 3 000 000 € (trois millions d'euros), pour la réalisation du projet ReadapTIC, et ce sous réserve expresse de l'inscription et de la disponibilité des crédits budgétaires dans les budgets métropolitains 2019 et suivants ;
- **de préciser** que le premier acompte forfaitaire de 150 000 € sera prélevé sur les crédits d'investissement résiduels ouverts au chapitre 204 au titre de l'exercice 2018 ;
- **d'approuver** le projet de convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens à conclure avec le Centre Hospitalier Universitaire Dijon-Bourgogne, joint à la délibération ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec le Centre Hospitalier Universitaire Dijon-Bourgogne ainsi qu'à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération et à la bonne administration de ce dossier.

SCRUTIN : POUR : 73
 CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 10 PROCURATION(S)